

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
1. Approbation de modifications du Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 Lorraine et Massif des Vosges (dispositifs 34B Efficacité énergétique des entreprises et 34E Mobilité)				
14/12/2018	Agence de l'eau Rhin-Meuse	Pascal VAUTHIER Chargé d'interventions	Pas de remarques particulières à formuler.	-
17/12/2018	DREAL Grand Est	Emmanuel BRAUN Directeur de projet Rhin	En relisant les critères concernant la rénovation du logement social, il paraît dommage que le soutien aux travaux de désamiantage n'ait pas été retenu.	Il est précisé que la présente consultation du Comité de suivi ne porte pas sur ce dispositif dont les critères d'éligibilité ont été définis lors de l'élaboration du PO et donc validés par le passé par le Comité de suivi. Concernant le dispositif 34C, celui-ci vise la rénovation thermique des logements sociaux. L'éligibilité des dépenses se détermine donc essentiellement en fonction des travaux en lien direct avec l'amélioration énergétique des bâtiments. Le désamiantage est une étape préalable aux travaux de rénovation ; étape qui ne contribue pas directement à l'amélioration énergétique des bâtiments. Aussi, ce type de dépense n'a jamais été comptabilisé comme éligible sur ce dispositif. Comme sur les précédents appels à propositions FEDER Lorraine, nous avons formalisé à nouveau cette pratique d'instruction dans ce nouvel appel à propositions 2019.
24/12/2018	Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges	Gérard MERLIN Directeur Prospective et Stratégie Territoriale	La CASDDV émet un avis favorable dans la mesure où les entreprises artisanales ont toute leur place dans ce domaine, y compris au-travers de leurs actions d'investissement.	-
2. Approbation de la modification de l'appel à propositions 2019 (dispositif 34E Mobilité)				
14/12/2018	Agence de l'eau Rhin-Meuse	Pascal VAUTHIER Chargé d'interventions	Pas de remarques particulières à formuler.	-
24/12/2018	Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges	Gérard MERLIN Directeur Prospective et Stratégie Territoriale	La CASDDV est favorable à cette modification dans la mesure où elle suit l'évolution de l'Agenda Régional d'Accessibilité Programmée des gares ferroviaires régionales, agenda révisé d'un commun accord entre SNCF Réseau et la Région Grand Est.	